

RAPPORT DU BUREAU ET PERSPECTIVES

1993-1994

PLAN DU RAPPORT

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

II. ACTION DE L'ASSOCIATION EN 1993-1994

Plaintes à la Commission de protection de la langue française

Plaintes à l'Office de la langue française

Plaintes au Commissaire aux langues officielles

Plaintes au Conseil de la radio et de la télévision du Canada

Suggestions au gouvernement du Québec
et aux organismes de compétence provinciale

Suggestions au gouvernement fédéral
et aux organismes de compétence fédérale

Suggestions à des associations professionnelles

Suggestions à des sociétés et à des organismes divers

Suggestions aux médias

Suggestions concernant des conventions collectives -
Secteur privé et secteurs public et parapublic

Suggestions concernant le mot « place »

Suggestions concernant certains mots

Démarches personnelles des membres

Relations avec d'autres organismes

III. PERSPECTIVES

FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

L'Association fonctionne grâce à l'appui fidèle de ses membres qui ont versé 4 610 \$ en cotisations et 1 450 \$ en dons, grâce aussi à une subvention de 5 000 \$ du ministre chargé de l'application de la Charte de la langue française et à une autre de 2 000 \$ du Conseil de la langue française. Elle a reçu cette année la somme de 5 000 \$ que lui a léguée par testament l'un de ses membres décédé en 1992, M. Gustave HÉBERT de Saint-Charles-sur-Richelieu.

Elle a publié un bulletin en novembre 1993. Le bureau s'est réuni à trois reprises au cours de l'année.

À la suite d'un voeu de la dernière assemblée générale, l'Association a demandé à l'Office de la langue française de réviser la terminologie de ses états financiers. L'O.L.F. lui a suggéré de s'adresser à l'Ordre des comptables agréés du Québec, ce que l'Association a fait, mais sans recevoir de réponse. Il semble que les sociétés de comptables aient un vocabulaire qui comporte certaines variantes.

L'effectif de l'Association est passé de 320 à 291 (303 aujourd'hui) membres cette année, dont 15 (18 aujourd'hui) membres collectifs. L'Association a accueilli 27 nouveaux membres, mais 37 membres n'ont pas renouvelé leur adhésion au cours de l'année écoulée. Un rappel particulier va être fait aux 37 retardataires par l'envoi du prochain numéro du bulletin. Il y aura sûrement une récupération intéressante à ce moment.

L'ASULF perd régulièrement des membres qui nous quittent pour un autre monde. Le dernier à l'avoir fait a été Doris LUSSIER. Il n'est pas mauvais de rappeler le nom des membres que l'Association a ainsi perdus depuis ses débuts. Il s'agit de Marcel DESCHAMPS, Maurice BELLEMARE, J.-Z. Léon PATENAUDE, Jacques L.A. DUPONT, Gustave HÉBERT, Amédée MONET, Yves QUIMPER et Gérard DION.

Cette simple énumération fait voir que l'ASULF a recruté dans tous les milieux. On peut affirmer qu'elle continue de le faire.

ACTION DE L'ASSOCIATION EN 1993-1994

Plaintes à la Commission de protection de la langue française

L'Association a déposé trois plaintes à la Commission de protection de la langue française concernant l'étiquetage unilingue anglais de certains produits ou un étiquetage bilingue rempli de fautes.

Lampe halogène fabriquée par C.G.E. vendue chez Boiteau Luminaire à Québec

Castor Bricoleur : escabeau acheté à Sainte-Foy

Château Grande Allée à Québec : fautes dans l'affichage extérieur (nouveau hôtel)

Plaintes à l'Office de la langue française

Hôtel Château Roberval

Étiquetage unilingue anglais sur l'emballage

Hôtel Rimouski

Plainte semblable à la précédente.

2.

Auberge Godefroy à Trois-Rivières

Plainte semblable à celle concernant le Château Roberval. De plus, la carte-clé pour ouvrir la chambre comporte des explications uniquement en anglais.

Hôtel Valleyfield

Plainte semblable à celle concernant le Château Roberval.

Magasin Le Naturiste J.M.B. Inc. à Sainte-Foy

Savon importé des É.-U. comportant peu de français sur l'emballage.

Plainte au Commissaire aux langues officielles

Une plainte a été adressée au Commissaire aux langues officielles en août 1993 concernant l'emploi de l'expression « Space Camp » dans les journaux et à la télévision. Celui-ci a répondu que les lettres patentes de cet organisme étaient bilingues, mais que sa « licence canadienne n'est qu'en anglais ». Il a suggéré à l'Association de communiquer avec la Corporation Camp spatial Canada, ce qu'elle a fait, non sans souligner que le mot « corporation », disparu des lois fédérales, devrait l'être également de sa dénomination. Le président de cet organisme a répondu le 22 septembre suivant qu'il devait d'abord obtenir l'approbation de ses conseillers juridiques et celle « de notre franchiseur et du conseil d'administration ». La réponse se fait attendre. Il faudra récrire.

Plaintes au Conseil de la radio et de la télévision du Canada

Télé-Métropole - Quatre-Saisons - Radio-Canada

Il arrive plus ou moins rarement que des interviews de personnes ne parlant pas français aient lieu sans une traduction française quelconque. Si l'on interview un joueur de hockey russe ou une joueuse de tennis allemande qui s'exprime dans sa langue maternelle, il y a de bonnes chances d'avoir une traduction. Si, par ailleurs, cette personne s'adresse en anglais, et cela arrive assez souvent lorsqu'il s'agit d'un joueur de hockey, de baseball ou de tennis, on risque de ne pas avoir de traduction du tout ou d'avoir un résumé plus que succinct après une réponse d'une minute ou plus en anglais.

L'Association a attiré l'attention du C.R.T.C. à ce sujet et s'est adressée directement aux intéressés. Les réponses sont toutes favorables; tout le monde veut bien faire, mais les promesses ne sont pas toujours tenues. Nous sommes conscients que ce n'est pas toujours facile, mais les interviewers devraient fonctionner à partir du postulat que l'auditeur francophone ne comprend pas plus l'anglais que l'allemand, le russe ou l'espagnol.

Chaque membre de l'ASULF peut être facilement actif en signalant au C.R.T.C. les cas où la traduction fait défaut.

Suggestions au gouvernement du Québec et aux organismes de compétence provinciale

Code des professions

L'Association a déposé en février 1993 devant la Commission de l'Éducation un mémoire portant sur l'Avant-projet de loi concernant le Code des professions. Elle a suggéré d'importants changements au vocabulaire, à commencer par une modification du titre de la loi. Le législateur a accepté une suggestion de l'ASULF qu'il a incorporée dans le Projet de loi n° 140, soit le remplacement de l'expression « corporation professionnelle » par « ordre professionnel ». Malheureusement, il n'a pas fait les modifications de concordance dans la dénomination de différents organismes chargés de l'application de cette loi.

Ainsi, le Tribunal des professions devrait devenir le Tribunal des ordres professionnels, l'Office des professions devrait devenir l'Office des ordres professionnels, le Conseil interprofessionnel devrait devenir le Conseil interordres ou Conseil des ordres professionnels et le Code des professions devrait devenir le Code des ordres professionnels. Cela n'a pas été fait.

Le législateur a de plus, à la suggestion des légistes, semble-t-il, décidé que chaque ordre professionnel serait dénommé « ordre professionnel », mais qu'il pourrait s'identifier par le seul mot « ordre ». S'il est exact d'employer l'expression « ordres professionnels » pour désigner l'ensemble des professions organisées en ordres, il est erroné de forcer chaque ordre à avoir une dénomination qui comprenne l'expression « ordre professionnel ». L'emploi du seul mot « ordre » s'impose. L'Association est intervenue de nouveau à ce sujet la semaine dernière auprès du ministre responsable. Elle va inviter chaque ordre à endosser cette prise de position. C'est une intervention importante que l'Association entend poursuivre jusqu'au bout.

Il est important de souligner que l'O.L.F. a appuyé l'Association de façon claire et catégorique à deux reprises et que la Commission de terminologie juridique du ministère de la Justice en a fait autant.

Code de procédure civile

L'Association a suggéré différentes modifications au vocabulaire du projet de loi n° 14 qui concernait la médiation familiale. L'ASULF ignore malheureusement le sort qui leur a été réservé.

Règles de procédure du Tribunal des droits de la personne

L'Association a suggéré plusieurs modifications à ce projet. Plusieurs de ses suggestions ont été retenues. Ainsi, le titre du règlement qui était « Règles de pratique » (rules of practice) a été écarté.

L'Association est revenue à la charge récemment pour suggérer des modifications qui n'avaient pas été retenues et qui semblent importantes.

Règlement sur le tarif judiciaire en matière pénale

L'Association a suggéré certaines modifications à ce projet de règlement. Le ministre a envoyé un accusé de réception.

4.

Règlement sur la forme des constats d'infraction

L'Association a suggéré certaines modifications à ce projet de règlement. Le ministre a envoyé un accusé de réception.

Règlement concernant le tarif d'honoraires et des frais de transport des huissiers

L'Association a suggéré certaines modifications à ce projet de règlement. Le ministre a envoyé un accusé de réception. La Chambre des huissiers de justice du Québec, à qui le règlement s'applique, a répondu qu'elle n'y donnerait pas suite.

Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements et des régies régionales

L'Association a suggéré certaines modifications à ce projet de règlement. Le ministre a envoyé un accusé de réception.

Règlement sur la tenue d'un registre et la transmission d'un rapport mensuel

L'Association a suggéré quelques modifications au projet de règlement ci-dessus proposé par la Commission de la construction du Québec. L'Association a reçu un accusé de réception plutôt favorable.

Règlement concernant la célébration du mariage civil

L'Association a suggéré certaines modifications à ce projet de règlement. Le ministre a envoyé un accusé de réception.

Règlement sur les contrats d'approvisionnement, sur les contrats de construction et sur les contrats de services relatifs aux voyages des ministères et des organismes publics

L'Association a fait plusieurs suggestions. Le ministère a accepté la plupart d'entre elles. Bien plus, il a fait des corrections semblables dans des règlements concernant, par exemple, le déneigement et certains services.

Décret du verre plat

L'Association a suggéré des modifications à ce projet de décret. Le ministère a répondu qu'il entendait « qu'elles soient prises en considération ». Reste à voir ce que cela veut dire en pratique.

Décret relatif à une entente en matière de sécurité sociale entre le Québec et l'Irlande

L'Association a suggéré de corriger des fautes de français dans cette entente. Le ministre a répondu que l'entente était signée et qu'il était donc trop tard pour la corriger.

Il a indiqué cependant qu'il en tiendrait compte dans la préparation de futures ententes similaires. La même situation existe dans une entente entre le Québec et l'Italie.

Directeur général des élections

Le directeur des élections a autorisé la constitution du « Parti j'en peut pus ». L'Association a protesté contre cette dénomination manifestement fautive;

le directeur a répondu que les conditions de refus ayant trait à la dénomination sont prévues de façon explicite à l'art. 50 de la Loi électorale et qu'il n'y en a pas sur les fautes de français.

L'Association a répliqué qu'une chose aussi évidente n'a pas à être dans la loi. Le législateur devrait-il préciser qu'il faut se conformer aux règles de la grammaire française lorsqu'on s'adresse au public, supposément en français?

Si jamais l'Association apprend que le législateur entend modifier la loi électorale, elle va intervenir pour qu'une disposition législative empêche la répétition d'une pareille incongruité.

Ministère du Tourisme

Le ministère du Tourisme a publié une brochure intitulée « Le Québec, c'est les vacances ». Ce texte contient plusieurs fautes de français et comporte des inexactitudes, comme la mention de la ville de Valleyfield. Il a répondu que notre lettre serait « portée à l'attention du Ministre dans les meilleurs délais ». Il a aussi reconnu que l'Association avait raison en ce qui concerne Valleyfield, mais a ajouté « que la raison sociale de l'organisation de la manifestation mentionnée est « Régates internationales de Valleyfield ». L'Association devra donc y voir!

Ministère du Travail (devenu de l'Emploi)

Le ministère du Travail a publié un document intitulé « Sommet sur l'industrie de la construction ». L'Association y a dénoncé un grand nombre de fautes de français; elle a invité le ministère à ne pas les reproduire dans le projet de loi qui était en voie d'être alors déposé : le projet n° 142. Le ministère n'a pas tenu compte des suggestions faites.

Commission des normes du travail

L'Association a signalé un certain nombre de fautes dans une brochure intitulée « Audience devant un commissaire du travail - Congédiement sans une cause juste et suffisante ». La Commission a répondu qu'elle tiendrait compte de ces observations.

Contrôleur des finances

L'Association est intervenue pour la troisième fois depuis 6 ans pour demander la révision complète du formulaire intitulé « Réclamation pour frais de voyage et d'assignation ». Ce formulaire est utilisé par tout le personnel de la fonction publique, la magistrature, les membres des organismes consultatifs, etc. La démarche a réussi. Le nouveau formulaire va être disponible bientôt. Vous en avez la primeur ce soir.

L'Association vient d'intervenir dans le même sens pour un autre formulaire intitulé « Certificat d'assurance affaires de véhicule automobile ». Cette intervention récente est en cours.

Inspecteur général des institutions financières

L'Association a écrit pour signaler qu'elle s'expliquait mal l'emploi du mot « bicycle » dans une raison sociale quand c'est le mot bicyclette qui devrait être utilisé. Il a répondu qu'il entendait se conformer à la Charte de la langue française, mais il a ajouté la phrase suivante qui est suave :

6.

Dans le présent cas, il n'est pas impossible que nous jugions l'usage du mot « bicycle » dans certaines circonstances être tout à fait conforme à notre réglementation sur les dénominations sociales... »

Avec ce genre de raisonnement, on ne va nulle part.

Commissaire général du travail - Ministère du Travail à Montréal

Remplacer l'inscription « Salle d'audition » par « Salle d'audience » sur une affiche. Pas de réponse.

Office de la langue française à Saint-Jérôme

Corriger le mot « éligible » par le mot « admissible » dans un article de l'O.L.F. publié dans le Mirabel de Saint-Jérôme. Pas de réponse.

Office franco-québécois pour la jeunesse à Montréal

Une dizaine de corrections à apporter à la brochure intitulée « Programmation 1993 ». L'Office répond qu'il prend bonne note des correctifs à apporter à sa documentation.

Fonds d'aide aux recours collectifs

Une quinzaine de fautes signalées dans le rapport annuel de 1992-1993. Le directeur général répond qu'il va en tenir compte lors de la rédaction du prochain rapport.

Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)

Une vingtaine de fautes à corriger dans un dépliant intitulé « ATOUT MAÎTRE » qui contient une liste des sujets qui ont fait l'objet de décisions de la part de plusieurs juridictions.

L'Association a écrit en mai 1993. SOQUIJ a accepté quelques suggestions seulement en octobre suivant. L'ASULF est revenue à la charge en mars 1994.

Suggestions au gouvernement fédéral et aux organismes de compétence fédérale

Via Rail Canada Inc.

Correction à apporter au panneau portant l'inscription « St-Lambert » à la gare de Saint-Lambert. La direction nous a remercié d'avoir signalé ce fait; elle va écrire « Saint-Lambert ».

Bibliothèque nationale du Canada

Observations sur le vocabulaire utilisé dans le Fichier d'enregistrement des publications en série que doit remplir l'Association. Des traducteurs étudient ses suggestions; le formulaire sera révisé suivant les corrections qu'ils vont suggérer.

Sécurité de la Vieillesse à Québec

Observations sur l'adresse de cet organisme à Edmonton dans un feuillet qui porte la mention « Place Canada » pour rendre « Canada Place ». Remplacer l'expression « dépôt direct » par « virement automatique » dans un dépliant. Pas de réponse.

Ministère des Transports

Nouvelle lettre en janvier 1994 à la suite d'une intervention faite 18 mois auparavant concernant de nombreuses incorrections sur la licence de pilotage délivrée par ce ministère. Le ministère a accepté finalement bon nombre des suggestions de l'Association.

Ministère de la Justice

Une dizaine d'observations au sujet du Guide du rédacteur de l'administration fédérale. Il a répondu aux interrogations de l'ASULF.

Directeur général des élections

Lettre du 3 novembre 1993 au Directeur général des élections pour signaler deux fautes de français dans la fiche de recensement, soit « adresse civique » et « Suite - Appartement ».

Il a répondu que ces fautes allaient être corrigées dans la nouvelle fiche sur le point d'être imprimée. L'Association va lui récrire pour que soit corrigée l'adresse de l'organisme « Telesat Court - Cour Télésat ». Le mot « cour » est manifestement erroné pour rendre « court ».

Conseil canadien des relations du travail

Suggestion d'écarter l'expression « banc de révision » pour rendre « reconsideration panel ». Le mot « banc » devrait être remplacé par « formation ». Le vice-président d'alors du Conseil, M. Serge BRAULT, membre de l'ASULF, a soumis cette suggestion à ses collègues.

Société canadienne des postes

Cette société a préparé un document intitulé « Norme canadienne d'adressage » qui avait pour effet de rendre inintelligible la dénomination de plusieurs municipalités parce qu'elle avait décidé d'utiliser 13 caractères au maximum. L'Association a communiqué avec la Commission de toponymie du Québec et avec l'Office de la langue française. Celui-ci nous informe que la Société va apporter beaucoup de modifications au projet et que le texte final va lui être soumis pour approbation.

Première ministre en septembre 1993

L'Association a signalé à la Première Ministre d'alors que le mot « juridiction » était à éviter pour désigner l'autorité d'un gouvernement et qu'il fallait parler de « compétence ».

Les élus du Québec à Ottawa

Après l'élection fédérale de 1993, l'Association a adressé à tous les députés fédéraux du Québec et aussi à quelques députés francophones des autres

8.

provinces, une lettre pour les informer de son existence, de ses objectifs et de ses moyens d'action; elle a aussi joint le dernier numéro de son Bulletin. Plusieurs députés ont accusé réception de cet envoi. L'un deux, Bernard SAINT-LAURENT, député de Manicouagan, a même invité ses collègues du Bloc à se joindre à l'Association.

Suggestions à des associations professionnelles

Conférence des juges

L'Association a suggéré des modifications d'ordre linguistique aux statuts de la Conférence des juges du Québec; celle-ci les a presque toutes acceptées.

L'Association canadienne des juges provinciaux

L'Association a écrit pour suggérer des modifications aux statuts de cette association canadienne. Le secrétaire, anglophone, a remercié l'Association de ses suggestions et a mentionné que cette intervention lui avait fait prendre conscience d'une situation qu'il n'avait pas vraiment remarquée. Il a pris la résolution d'apporter un soin particulier à la version française à l'avenir.

Association des juristes de l'État

L'Association a signalé à cette association une faute de français courante, soit l'emploi d'« adjudication » au sens du mot anglais correspondant, au lieu de « décision, jugement ». De même, « adjudicator » ne peut se rendre par « adjudicateur », mais bien par juge, décideur. Le verbe « adjuger » signifie accorder aux enchères, il ne faut pas l'oublier.

Syndicat des salarié(e)s cléricaux, techniques de l'amiante à Thetford (CSN)

Le mot « cléricaux » est évidemment un anglicisme qui saute aux yeux dans la dénomination même d'un syndicat. L'Association n'a pas eu de réponse. Elle va récrire... indéfiniment.

Syndicat des cols bleus de la Cité de Valleyfield

L'Association a signalé à ce syndicat que Valleyfield n'existe pas; il y a cependant Salaberry-de-Valleyfield. De plus, il s'agit d'une ville et non d'une cité. Il en est question plus loin dans le présent rapport.

Syndicat des métallos à Montréal

Quelques corrections à apporter à des formulaires. Pas de réponse.

Club des employés civiques

Le Club social des employés civiques de Québec Inc. a modifié sa dénomination. Un membre de l'ASULF, M. Pierre LANDRY, avait porté cette situation à l'attention de l'Association. Par suite des démarches répétées de l'ASULF depuis 1992, cet organisme s'appelle le Club social Victoria Inc. depuis octobre dernier.

Suggestions à des sociétés et à des organismes divers

Ville de Sainte-Foy

L'Association suggère de remplacer sur la facture des compteurs d'eau, les mots « Information à compléter par l'occupant » par « À remplir par l'occupant ».

La Ville va apporter la correction suggérée lorsqu'elle procédera à la réimpression du formulaire concerné.

Union québécoise pour la conservation de la nature

Dans un dépliant de cette société à Charlesbourg, remplacer « prix régulier » par « prix courant », « items à la carte » par « plats à la carte », « six paires de billets de spectacle pour la saison » par « six abonnements pour deux personnes ».

Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec

Remplacer sur une affiche présente dans les guichets automatiques « En fonction sept jours par semaine » par « Accessible sept jours par semaine ». « En fonction » se dit des personnes.

Hôtel Le Manoir (propriété de QUNO) à Baie-Comeau

Une dizaine de corrections à apporter à des documents destinés aux clients. Le texte va être corrigé au moment d'une réimpression.

K-Mart à Markham (Ont.)

Une dizaine de corrections à apporter à trois dépliants. Pas de réponse.

Sanyo Canada Inc. à Markham (Ont.)

Plusieurs corrections à apporter à la garantie et au mode d'emploi d'une chaîne stéréo portative. Pas de réponse.

Sony du Canada à Willowdale (Ont.)

De nombreuses corrections à apporter au mode d'emploi d'un caméscope vidéo et d'un magnétoscope. La compagnie répond que les modes d'emploi sont imprimés au Japon. Les commentaires de l'ASULF sont appréciés et seront transmis au département concerné.

The Sutton Place Grand Hotel à Toronto

Quelques corrections à apporter à un dépliant de cet hôtel chic. Cette intervention a été faite à la suggestion d'un membre. L'Association n'a pas eu de réponse.

Commission scolaire des Découvreurs à Sainte-Foy

Remplacer « relocalisation des terrains de soccer » par « déménagement des terrains de soccer » dans une annonce parue dans le journal

10.

« L'Appel » à Sainte-Foy. Le mot « relocalisation » n'existe pas en français. Pas de réponse.

Centre de recherche du Centre hospitalier de l'Université Laval à Sainte-Foy

À la suite d'une nouvelle dans Le Soleil, dénommer « société » la corporation autonome qui administrera le centre de recherche. Le Dr Fernand LABRIE répond qu'il informe les responsables afin qu'ils apportent cette correction.

Ligue internationale des scientifiques pour l'usage de la langue française

Suggestion de remplacer l'expression « Joignez-la » par « Devenez membre » ou « Adhérez à la ligue ». Le président publie la lettre de l'ASULF dans le bulletin de cette association et invite l'ASULF à en devenir membre.

Association Québec-France

Observations sur la division des mots en bout de ligne dans le bulletin de cet organisme. Pas de réponse.

Hôpital général de Montréal

Plusieurs corrections à apporter à un document remis par le service d'ophtalmologie à ses clients. La direction assure qu'elle va faire les corrections qui s'imposent. Cette démarche a été faite à la suggestion d'un membre.

Centre régional de récupération CS Inc. à Bernières

Quelques corrections à apporter à une annonce parue dans les journaux. Pas de réponse.

Autocars Orléans Express

Cinq corrections à apporter à un dépliant publié par cette société. Pas de réponse.

Hebdo Mag Inc.

Une dizaine de corrections à apporter à la publication Immobilier Hebdo. Pas de réponse.

Étude de Mes POULIOT, MERCURE, avocats à Montréal

Remplacer les expressions « avocat de litige » et « dossier académique » par « avocat plaidant » et « dossier scolaire » dans une annonce parue dans le Journal du Barreau. Pas de réponse.

Me Pierre LAPORTE, avocat à Montréal

Une douzaine de corrections à apporter à son volume l'Alter Ego sur le Code du travail. Pas de réponse.

Les Galeries de la Capitale à Québec

Remplacer le mot « item » par « article » utilisé 60 fois dans le livret d'automne 1993. Pas de réponse.

Banque Nationale à Québec

Remplacer « levée de fonds » par « Campagne de financement » dans une lettre publicitaire. Pas de réponse.

Caisse populaire à Rimouski

Remplacer les mentions « compléter un petit jeu » et « éligible au tirage » par « faire un jeu » et « admissible au tirage » dans un texte des Caisses populaires Desjardins imprimé sur un napperon au restaurant Saint-Hubert de Rimouski. La direction répond qu'elle va corriger les lacunes signalées.

Office de développement économique de la Ville de Québec

Remplacer les mentions « site du projet » et « Unités de logement » par « emplacement » et « logements » dans une annonce parue dans le journal L'Appel. Pas de réponse.

Fédération québécoise des activités subaquatiques à Montréal

Remplacer « carte de compétence » par « certificat de qualification » dans une nouvelle parue dans le Journal de Québec.

Schering Canada Inc. à Pointe-Claire

Remplacer l'expression « Claritin régulier » par « Claritin ordinaire » sur l'emballage des comprimés Claritin. Pas de réponse.

Antirouille à l'huile Métropolitain à Québec

Corriger les inscriptions « éligible » et « monayable » en les remplaçant par « admissible » et « monnayable ». Pas de réponse..

Johnson & Johnson Ltée à Montréal

Inscriptions unilingues anglaises sur l'emballage de lentilles jetables. Pas de réponse.

Chrysler Canada à Windsor (Ont.)

Plusieurs corrections à apporter à la version française d'un questionnaire. Pas de réponse.

Restaurant Saint-Hubert à Chomedey

Expression « bière régulière ou locale » à remplacer par « bière du pays ». L'Association a reçu une lettre de remerciements accompagnée d'un nouveau menu dans lequel on peut lire : « Bière, Bière importée et Bière pression ».

Automobiles Beaupré Ltée à Sainte-Foy

Commentaires au sujet de la qualité du français des écrits de cet établissement. Pas de réponse.

12.

La Société historique de Québec

Corrections à apporter à différentes adresses indiquées dans le calendrier des vues anciennes de Québec, en particulier l'élimination de l'abréviation « Ave. ». Pas de réponse à deux lettres.

Le Forum de Montréal

Remplacer la mention faite à la fin de chaque match par l'annonceur du Forum : « les trois étoiles telles que sélectionnées par » aux matchs du Canadien par « les trois étoiles sélectionnées par ». Le Forum a accepté cette suggestion.

Caisse populaire Desjardins à Loretteville

Remplacer l'expression « frais chargés » par « frais exigés » sur une note de débit. Pas de réponse.

Nouvelles CSN à Montréal

Quelques corrections au vocabulaire utilisé dans ce journal. La correction est faite.

APSCO Products Limited

Remplacer les expressions « balance postale » et « mésusé » par « pèse-lettres » et « mal employé » dans la garantie d'un pèse-lettre. Pas de réponse.

Vacances-Familles Inc. à Québec

Quelques corrections à apporter au « Passeport Vacances 1993 ». Vacances-Familles Inc. répond qu'il va tenir compte dans l'édition 1994 des remarques faites. Ce passeport est fait en coopération avec le ministère du Tourisme.

Astral Photo à Sainte-Foy

Remplacer le mot « éligible » par « admissible » dans un carnet intitulé « Mon carnet bon rabais ». Pas de réponse.

Faculté de Droit à l'Université de Montréal

Quelques suggestions au sujet des anglicismes dans un article intitulé « Administrative Law Judges ». Pas de réponse.

Services de santé du Québec à Sainte-Foy

Inscription unilingue anglaise sur un jeton de déplacement. Pas de réponse.

Clubtour-SAT

De multiples corrections à apporter au Guide de séjours linguistiques. On nous envoie l'édition postérieure qui tient compte des corrections suggérées.

Physimed à Ville Saint-Laurent

Remplacer les expressions « les employés qui nous sont référés » par « les employés qui nous sont envoyés ou qui sont dirigés chez nous, qui nous sont adressés » et « santé occupationnelle » par « santé professionnelle » dans une annonce parue dans le bulletin l'Écriteau. Pas de réponse aux deux lettres envoyées. La même annonce revient.

D'Aragon Associés à Vimont, Laval

Quelques corrections à apporter à la papeterie. Pas de réponse aux deux lettres expédiées.

Blistex Limited à Mississauga (Ont.)

Plusieurs corrections à apporter aux inscriptions sur l'emballage de l'onguent médical BLISTEX. On nous répond que ces erreurs ont été déjà corrigées.

Au Petit Coin breton à Sainte-Foy

Corrections à apporter au vocabulaire du menu. Pas de réponse après trois interventions.

Canadian Tire Corporation Ltd. à Toronto

Texte français traduit littéralement de l'anglais sur l'emballage d'un produit. Canadian Tire envoie une lettre de remerciements à l'ASULF. Copie de cette lettre a été envoyée à Consommation et Corporation Canada. Cet organisme envoie une copie à son bureau de Toronto et au président de l'Office de la langue française. Cette suggestion a été faite à la suggestion d'un membre.

STS (Student Travel Schools) de Waterloo (Ont.)

Observations à la suite de la réception d'une lettre contenant de nombreuses fautes de français.

CRIQ à Sainte-Foy

Remplacer l'expression « prix régulier » par « prix courant » dans une lettre publicitaire qui a été adressée à l'Association.

Théâtre du Trident à Québec

Quelques corrections à apporter à une brochure. La brochure intitulée « Abonnement 93-94 » du Théâtre du Trident tient compte d'une suggestion de l'ASULF faite l'année précédente. On y lit « tarif abonnement normal » et non plus « abonnement régulier ». Le mot « normal » surprend toutefois.

Suggestions aux médiasConseil de presse du Québec

L'Association a écrit le 29 janvier 1993 au Conseil ci-dessus pour lui signaler plusieurs fautes dans son règlement n° 4. N'ayant pas eu de

14.

réponse, elle a récrit le 15 juin suivant. Le Conseil a répondu qu'il prenait bonne note de ces suggestions.

Le Soleil

Les camelots passaient chaque semaine chez le président pour faire la « collecte », ce qui l'agaçait. Il a attiré l'attention du directeur du tirage sur cet anglicisme et l'a invité à promouvoir l'emploi de « perception ».

Le Devoir

L'Association a fait un effort particulier pendant une certaine période - terminée maintenant - pour souligner aux journalistes des fautes de français agaçantes dans un journal respecté. Les voici.

Le mot « oeuvrer », employé constamment au lieu du mot « travailler », alors qu'il s'agit d'un mot noble qui veut dire «travailler d'une manière désintéressée ».

| | | |
|---|------------|-----------------------------|
| Capitole | au lieu de | Capitol |
| dépenses de fonctionnement ou d'exploitation | " | dépenses d'opération |
| partir en affaires | " | se lancer en affaires |
| relocalisation | " | déménager, transférer, etc. |
| compléter la structure financière | " | terminer, achever |
| joindre les rangs | " | se joindre à, etc. |
| caméra | " | appareil photo |
| juridiction (d'un gouvernement) | " | compétence |
| vidanges | " | ordures |
| assignation (dans une annonce pour recruter des journalistes) | " | affectation |
| semaine régulière | " | semaine normale |
| éligible aux tirages | " | admissible |
| rapport d'impôt | " | déclaration de revenus |
| démotion | " | rétrogradation |
| défrayer le coût de | " | payer le coût de |
| adresse civique | " | adresse, tout court |
| période de probation | " | période d'essai |
| rejoindre quelqu'un à son bureau | " | joindre |
| en charge de | " | responsable de, chargé de |

On peut signaler que bien des fautes ci-dessus se trouvent aussi dans la convention collective des journalistes.

Radio-Canada

Observations répétées sur les mots « juridiction » et « momentum » employés incorrectement.

Journal du Barreau

L'expression « place d'affaires » est un calque de « place of business ». Le président a appris en retard que le législateur avait remplacé l'expression « place d'affaires » par « lieu d'affaires » dans une loi en 1991. Pourtant, tous les linguistes répétaient depuis toujours qu'il fallait parler d'établissement, de bureau, etc.

L'Association n'en est pas revenue du choix de cette nouvelle expression. Elle va examiner de très près cette expression qui ne lui paraît pas, à première vue, meilleure que la précédente.

Les Grands Hebdos à Québec

L'Association a suggéré à un journaliste de parler des constructeurs d'automobiles plutôt que des manufacturiers d'automobiles et de construction automobile. Le journaliste n'a pas répondu, mais il utilise maintenant dans ses articles les termes suggérés.

Suggestions concernant des conventions collectives - Secteur privé et secteurs public et parapublic

L'activité de l'Association dans ce domaine a ralenti au cours de la dernière année. Elle a marqué le pas, comme on peut le voir ci-dessous.

Journalistes du Devoir

En octobre 1990, puis en novembre 1992 et enfin en juillet 1993, l'Association a invité instamment la direction de ce journal et celle du syndicat à corriger des fautes de français dans leur convention collective.

La direction a accusé réception de ces lettres, le syndicat n'a pas répondu. L'Association a écrit à chacun des membres du conseil d'administration, a fait appel à différentes personnes comme Léon DION, Daniel LATOUCHE et d'autres, et a demandé à quelques-uns de ses membres d'écrire personnellement. Une nouvelle convention a été signée dans laquelle on retrouve le même vocabulaire erroné.

Le Devoir vient de gagner un premier prix international prestigieux pour sa présentation. L'ASULF ne lui en décernera pas un pour la qualité de la langue de sa convention collective.

Journalistes de La Presse

La situation n'est pas meilleure chez les journalistes de La Presse. La direction a répondu aux lettres de l'Association, le syndicat n'a pas donné signe de vie et la convention collective est toujours dans le même état. Il est vrai par ailleurs que les négociations entre l'employeur et plusieurs syndicats affiliés à la C.S.N. et d'autres affiliés à la F.T.Q. n'ont pas abouti encore à une entente. Il faut donc attendre, mais rien ne laisse prévoir que la langue aura gagné quelque chose dans cette négociation.

Décret de la construction

Depuis sa formation il y a 8 ans, l'Association intervient à différents intervalles pour suggérer l'amélioration du texte de cette convention collective étendue sous forme de décret. Autant dire qu'elle crie dans le désert. La qualité de la langue semble intéresser le gouvernement, les syndicats et les associations patronales autant que la constitution peut intéresser M. Jean CHRÉTIEN. Que faire?

16.

Les chauffeurs d'autobus de la S.T.C.U.Q.

L'Association a écrit en juin 1993 à la Société de transport de la Communauté urbaine de Québec et au syndicat de ses chauffeurs qui est affilié à la C.S.N. pour les inviter à corriger un minimum de fautes dans leur convention collective qui est comparable à un champ de mines à cet égard. Comme les nouvelles dans les journaux mentionnaient que les négociations piétinaient sur le fond, l'Association leur a demandé de faire un petit effort pour corriger une convention littéralement remplie de fautes. L'Association a envoyé une copie de cette lettre à l'Office de la langue française qui a offert sa collaboration aux parties.

L'Association n'a pas eu de réponse de la S.T.C.U.Q.. Tirez vos conclusions.

Aluminerie de Bécancour

La société française Pêchiney et le Syndicat de ses travailleurs n'ont pas donné suite aux interventions de l'Association pour extirper de nombreuses fautes de français contenues dans le projet de première convention collective déféré à l'arbitrage.

Les rapports annuels destinés aux actionnaires sont bien rédigés. Les textes destinés aux travailleurs le sont dans une langue pauvre et fautive. Comment expliquer un tel comportement? Peut-on critiquer la langue des travailleurs dans de telles circonstances?

Les Produits forestiers E.B. Eddy à Hull

L'Association a écrit en novembre 1992 à la compagnie et au syndicat de ses travailleurs affilié à la F.T.Q. pour leur suggérer de corriger un certain nombre de fautes de français dans leur convention collective.

L'Association n'a jamais eu de réponse et la convention est toujours la même. Des permanentes de la F.T.Q., soucieuses de la qualité de la langue, s'efforcent de convaincre le syndicat de faire avancer le dossier.

Les secteurs public et parapublic

Les conventions collectives ayant été prolongées tout simplement dans bien des cas, il va sans dire que les textes sont demeurés les mêmes.

Les suggestions que l'Association a faites dans le passé sont oubliées. La langue barbare des conventions est toujours là. C'est tout dire. Il faudra revenir à la charge.

Cascades à Jonquière

Il y a trois ans, l'Association a fait au syndicat affilié à la C.S.N., de nombreuses suggestions pour améliorer le texte de la convention collective qui régit les travailleurs de cette cartonnerie. L'employeur n'a pas répondu et le syndicat, aux prises avec des licenciements, a mis les questions de langue sur la voie d'évitement. Il faudra pourtant y revenir.

Suggestions concernant le mot « place »

Place Tanguay à Chicoutimi

L'ASULF est intervenue auprès de M. Maurice TANGUAY, président des Ameublements Tanguay, qui était à construire un bâtiment pour y établir son magasin de Chicoutimi, bâtiment qu'il entendait dénommer « Place Tanguay ».

M. TANGUAY a répondu qu'il tenait compte de la suggestion de l'ASULF et acceptait de dénommer la nouvel établissement « Complexe Tanguay ». L'Association l'a félicité de ce geste. Un communiqué a été expédié aux médias.

Place des Nations de la francité à Jonquière

Le Mouvement Francité a invité le président de l'Association à l'inauguration de la Place des nations de la francité le 3 juillet dernier. L'Association a demandé des précisions au sujet de cet aménagement et a conclu qu'il s'agissait d'un parc et non d'une place. Le Mouvement Francité a bien voulu accepter d'abandonner la première dénomination choisie et accueilli la suggestion de l'ASULF : « Parc des nations de la francité ».

Place Saint-Michel à Jonquière

L'Office de la langue française dont les bureaux sont situés dans cet immeuble a avisé l'Association qu'il avait apporté les correctifs à ses cartes professionnelles et remplacé « Place Saint-Michel » par « Immeuble Saint-Michel » dans sa correspondance. Il a ensuite invité les autres locataires de l'immeuble à imiter ce geste. Cependant, le propriétaire ne songe nullement à modifier cette appellation fautive.

Place centre-ville à Thetford

L'Association s'est de nouveau adressée à la SIDAC, qui a choisi la dénomination « Place centre-ville », pour désigner un quadrilatère de cette ville. Elle lui a signalé que le mot « place » est erroné en français dans ce cas et elle l'a invité à corriger cette dénomination. Aucune réponse n'a été reçue.

Place Québec à Québec

L'ASULF a écrit à deux reprises à la Société immobilière du Québec, maître d'oeuvre du projet du Centre des congrès qui sera construit à Place Québec. Elle a aussi suggéré au ministre du Tourisme de modifier le projet de loi n° 99 concernant la Loi sur la société du Centre des congrès de Québec pour éviter de consacrer pour des années à venir la dénomination « Place Québec ». Elle a envoyé une copie de cette lettre à quelques députés et aux membres de la Commission de l'Économie et du Travail qui étudiait le projet de loi n° 99. Le député de Louis-Hébert, M. Réjean DOYON, a appuyé la démarche de l'ASULF en écrivant personnellement au ministre VALLERAND. L'Association a aussi écrit au rédacteur en chef du Soleil pour porter cette situation à son attention.

Le maire de Québec, M. Jean-Paul L'ALLIER, à qui l'ASULF s'est adressée à ce sujet, a invité l'Association à faire des pressions auprès du gouvernement du Québec pour que le ministère des Finances, qui constitue les compagnies, n'accepte que les noms conformes au bon usage. L'ASULF a écrit à ce sujet au président de l'Office de la langue française et a attiré l'attention du président

18.

du Conseil du trésor fédéral au moment où les journaux ont annoncé une subvention prochaine pour la réalisation du Centre des congrès.

Place Saint-Roch à Québec

L'Association a remarqué, à l'occasion de l'inauguration d'un jardin public aménagé dans le quartier Saint-Roch à Québec, qu'il était appelé « Jardin Saint-Roch », mais aussi « parc », « place » ou « espace Saint-Roch ».

Elle a attiré l'attention du maire Jean-Paul L'ALLIER sur ce fait. Celui-ci a transmis cette correspondance au Comité de toponymie de la ville pour qu'il procède à l'étude de cette question et fasse les recommandations appropriées. L'Association n'a pas eu de réponse. Il faudra récrire.

Place de l'aviation internationale à Montréal

L'ASULF s'est adressée au secrétaire général de l'Organisation de l'aviation civile internationale pour lui suggérer d'éviter la dénomination « place » pour son nouveau siège social.

Le secrétaire général, M. Philippe ROCHAT a répondu qu'un espace existait à l'origine entre le bâtiment de l'OACI et la rue Metcalfe, qui pouvait correspondre à la définition du mot « place » en français. Cet espace a été supprimé par la construction d'un immeuble et l'appellation « place » est demeurée. Il a indiqué que l'OACI se propose de corriger cette inscription fautive dès que l'occasion se présentera de le faire.

Place Desjardins Inc. à Montréal

La direction de Place Desjardins Inc. a accepté d'inscrire le complexe Desjardins à la lettre « c » et non à la lettre « p », comme auparavant, dans l'annuaire téléphonique. À l'inscription « place », il y a un renvoi à l'inscription « complexe ».

Square Berri à Montréal

Le square Berri est devenu la « Place du Quartier-latin »

L'ASULF a fait part au maire de Montréal de son appui à la démarche de la communauté des Soeurs de la Providence pour honorer la fondatrice de cette communauté en appelant ce quadrilatère « Place Émilie-Gamelin ».

Les Soeurs de la Providence et les autorités de la ville de Montréal en sont venues à un consensus. Le square Berri est devenu la « Place du Quartier-latin ». La partie sud de la place portera le nom d'Esplanade Émilie-Gamelin et la rue Labelle deviendra l'avenue de l'Esplanade-Émilie-Gamelin.

Place du Portage à Hull et l'Esplanade Laurier à Ottawa

L'Association a écrit au conseil municipal de la ville de Hull pour lui dire qu'elle appuyait la résolution recommandant de dénommer Jean-Marchand et Jeanne-Sauvé deux immeubles du complexe « Place du Portage ». Elle a profité de l'occasion pour attirer l'attention du conseil municipal sur le caractère erroné de la dénomination « Place du Portage ». Celui-ci a répondu que ce dossier fera l'objet d'une étude par la Commission de l'identité hulloise.

L'ASULF est intervenue aussi auprès du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux à Ottawa, M. David DINGWALL, pour lui demander de modifier l'appellation « Place du Portage » à Hull. Elle a demandé à M. Marcel MASSÉ, ministre des Affaires intergouvernementales, à M. Victor GOLDBLOOM, commissaire aux langues officielles et à M. Jean-Robert GAUTHIER, député d'Ottawa-Vanier d'appuyer cette suggestion.

Elle a aussi demandé au ministre de dénommer autrement le bâtiment appelé actuellement « l'Esplanade Laurier » à Ottawa. Elle a demandé à M. Mac HARB, député d'Ottawa-Centre, à M. Victor GOLDBLOOM, commissaire aux langues officielles et à M. Jean-Robert GAUTHIER, député d'Ottawa-Vanier d'appuyer cette seconde suggestion.

Elle attend une réponse à cette double demande de date récente.

Suggestions concernant certains mots

Déclaration de revenus

L'ASULF a écrit à Impôt Conseil Inc. de Charlesbourg, à la S.S.Q. Mutuelle de gestion de Sainte-Foy, au Service d'impôt de Québec Enr. de Sainte-Foy, à l'Office des ressources humaines de Québec et à H & R BLOCK de Calgary pour inviter ces organismes à substituer l'expression « déclaration de revenus » à « déclaration d'impôt ». L'Association n'a reçu aucune réponse, ce qui ne veut pas dire toutefois qu'on n'a pas tenu compte de la suggestion faite.

Boxing Day

L'Association a attiré l'attention des médias suivants sur l'utilisation de l'expression anglaise « Boxing Day » pour rendre le lendemain de Noël, soit : Le Soleil de Québec, le Réseau Quatre-Saisons à Québec, la Société Radio-Canada à Sainte-Foy et à Montréal, le Journal de Québec et le Réseau T.V.A. à Sainte-Foy.

Elle a aussi écrit à quelques commerçants qui ont fait paraître de la publicité dans laquelle il était question du « Boxing Day ». Il s'agit de Meubles Léon de Vanier, de Mobilia de Charlesbourg, de Givenchy de Sainte-Foy et enfin de Montcalm Automobiles de Québec. Seul Montcalm Automobiles a répondu pour dire qu'il prenait bonne note des commentaires de l'ASULF.

Commission scolaire

L'Association a écrit à Madame Rosemary VODREY, Ministre de l'Éducation et de la Formation professionnelle du Manitoba, pour lui suggérer d'utiliser l'expression « conseil scolaire » dans la version française d'un projet de loi sur l'éducation. La ministre a répondu ne pas pouvoir accepter cette suggestion parce que l'expression « commission scolaire » retenue correspond à celle qui est utilisée dans la Loi sur les écoles publiques du Manitoba. Elle se propose cependant de retenir l'expression « conseil scolaire » lors d'une future refonte de la Loi sur les écoles publiques planifiée par son ministère.

L'ASULF a reçu l'appui de l'Association des juristes d'expression française du Manitoba qui se sert de l'expression « conseil scolaire ». Aucune nouvelle depuis octobre 1993.

Dépôt direct

L'ASULF a écrit à la Commission de protection de la langue française pour appuyer une plainte formulée par un membre, M. Gérard COTÉ de Sherbrooke, concernant l'emploi de l'expression « dépôt direct » par la Régie des rentes du Québec. L'Association lui a demandé de faire le nécessaire afin que la Régie se conforme à l'avis de normalisation de l'expression « virement automatique » par l'Office de la langue française. La Commission n'a pas répondu.

L'ASULF est revenue à la charge auprès de l'Office de la langue française après l'abolition de la Commission; l'Office a répondu qu'il interviendrait auprès de la Régie. L'ASULF s'est de nouveau adressée à l'O.L.F. trois mois plus tard pour connaître les suites de cette intervention. Rien n'a bougé depuis septembre 1993.

L'Association a aussi écrit à Santé et Bien-Être social Canada qui utilise l'expression « dépôt direct » dans un dépliant publicitaire qui accompagne les chèques de pension. M. Bernard VALCOURT, ministre des Ressources humaines et Travail Canada, de qui relèvent les questions touchant les programmes de la sécurité du revenu, répond que « le terme « dépôt direct » utilisé au même titre qu'un nom commercial, permet au gouvernement fédéral de définir un service en des termes que le grand public acceptera ».

L'ASULF a enfin écrit dans le même sens à la Sécurité de la vieillesse. Mme Lucie CHARLEBOIS, Coordonnateur intérimaire des langues officielles et de la traduction, Programme de la sécurité du revenu, écrit : « Nous avons également pris note de vos commentaires concernant l'expression française « dépôt direct ». Avant de choisir la traduction officielle, nous avons consulté divers organismes privés et gouvernementaux et c'est seulement à la suite de ces consultations que l'expression « dépôt direct » fut acceptée par la gestion ».

Juridiction

L'ASULF s'est adressée à Madame Kim CAMPBELL et à M. Jean CHAREST lors de la course à la direction du Parti conservateur de l'an dernier, à M. Philippe PARÉ, candidat du Bloc dans Louis-Hébert pendant la campagne électorale, plus tard à M. François LANGLOIS, député de Bellechasse, pour leur suggérer de parler de « compétence » et non de « juridiction » pour désigner les pouvoirs du Québec. Le cabinet de Mme Kim CAMPBELL a accusé réception de cette suggestion. M. LANGLOIS a également téléphoné pour remercier l'Association.

Paie-maître

Le président a appris qu'il y a avait une entreprise de services informatiques dénommée « Paie-maître Inc. ». L'Association a alors écrit le 19 juin 1992 à l'Inspecteur des institutions financières pour lui faire part de son étonnement d'apprendre l'existence d'une telle dénomination. En effet, le mot « paie-maître » n'existe pas, il est un barbarisme qui vient de « paymaster ». L'inspecteur a répondu le 14 janvier suivant « nous communiquerons avec vous sous peu après étude du dossier ». N'ayant pas eu de réponse, l'Association a récrit le 31 août 1993. Elle va revenir à la charge.

Résident

L'Association a suggéré au Soleil d'écrire « résident » pour désigner quelqu'un qui réside ici au lieu de « résidant ». Le directeur de l'informa-

tion, M. André FORGUES, a répondu que, les journalistes étant divisés sur cette question, il a décidé de trancher en optant pour le règle suggérée par Larousse qui limite l'usage de « résident » aux circonstances où l'on fait référence à une « personne qui reste dans un autre endroit que son pays d'origine ».

Cette réponse ne clôt pas le débat. L'Association est cependant heureuse d'avoir eu une réponse.

Salaberry-de-Valleyfield

L'Association est intervenue auprès des éditeurs de différents dictionnaires dans lesquels on trouve l'inscription « Valleyfield ». Les Éditions Larousse ont fait cette correction dans le Petit Larousse 1994. Les Dictionnaires Le Robert et les Éditions Hachette ont accepté de rectifier la dénomination de cette ville dans la prochaine édition de leurs dictionnaires. L'ASULF a demandé à Dico-Robert Inc. en mars 1994 de faire une correction semblable dans le Dictionnaire québécois d'aujourd'hui. Elle n'a pas eu de réponse à ce jour.

L'Association a écrit à la Société d'histoire et de généalogie de Salaberry pour lui suggérer d'indiquer correctement son adresse. Elle a fait la même démarche auprès de CENTRAIDE dont le siège social de la région du Sud-Ouest du Québec est situé à Salaberry-de-Valleyfield. La réponse se fait attendre dans chaque cas. L'évêque de Valleyfield, Mgr Robert LEBEL, corrigera son adresse lors de la réimpression de son papier à lettre.

La Société d'assurance-automobile du Québec utilisera dorénavant le nom légal de cette ville dans ses rapports d'activités. Bell Canada de Montréal et Canadian Tire de Toronto n'ont pas donné suite aux deux invitations de l'ASULF à modifier la liste des localités où ces compagnies possèdent un établissement. LumiDécor de Québec, à qui l'ASULF a fait la même demande, n'y a pas non plus donné suite.

Le bulletin « Agir » d'Amnistie internationale et la revue « Touring » du Club CAA de Québec, qui publient la liste des villes où elles ont un bureau ou une adresse, ont accepté d'apporter la correction suggérée. La Carte capitale de Québec a corrigé, dans le sens suggéré, sa liste des concessionnaires et fournisseurs indépendants dans un feuillet publicitaire. L'Association a aussi invité le journal « Nouvelles CSN » à utiliser le nom légal de cette ville.

La nouvelle d'un accident qui a coûté la vie à quatre jeunes de la région de Salaberry-de-Valleyfield, a permis à l'ASULF de souligner aux quotidiens du Québec et de l'Ontario que Valleyfield n'existe pas. N'empêche qu'on lit encore ce nom au lieu de Salaberry-de-Valleyfield et qu'on l'entend encore dans les bulletins de nouvelles.

L'ASULF s'est adressée à ce même sujet au ministère des Transports qui donne l'état des routes au canal Météo-Média et qui mentionne Valleyfield; elle n'a pas reçu de réponse.

Le ministère de la Justice envoie chaque mois à certaines personnes un relevé des appels interurbains dans lequel on lit « Valleyfield ». L'Association lui a demandé d'utiliser la dénomination légale de cette ville; il a répondu que ce relevé lui était transmis par le ministère des Communications. Il va donc falloir écrire à ce ministère.

Par ailleurs, ce même ministère de la Justice a demandé à sa Direction des Communications d'écrire « Salaberry-de-Valleyfield ».

Le Conseil du Trésor a décidé de donner suite à la suggestion de l'Association. Il va corriger l'inscription de cette ville dans le répertoire téléphonique du Gouvernement. L'utilisateur devra donc chercher la lettre « S » au lieu de « V ».

Enfin, l'ASULF est intervenue auprès du Syndicat des cols bleus de la Cité de Valleyfield pour lui demander de modifier sa dénomination. Le président du syndicat, M. Pierre PRÉGENT, a répondu spontanément que son syndicat allait agir avec célérité dans le sens suggéré.

Tout récemment, l'Association a entrepris une campagne auprès des sociétés et groupes de cette ville pour les inviter à utiliser la dénomination légale de leur ville.

Démarches personnelles des membres

Un seul membre a tenu à faire part à l'Association d'une intervention qu'il a faite à titre personnel auprès du journal Le Devoir pour signaler des expressions ou mots anglais relevés dans certains numéros de ce journal. Quelques membres ont par ailleurs suggéré à l'Association de faire certaines interventions, ce qu'elle a fait.

Relations avec d'autres organismes

Grâce à la secrétaire, Madame Esther TAILLON, directrice générale du Conseil de la Vie française en Amérique, l'Association a été invitée à participer régulièrement à la Table de concertation de la francophonie à Québec; Me Yves DEMERS a été le représentant de l'Association au cours de l'année. Sa participation a été plus intense pendant la semaine de la francophonie en mars dernier.

Comme le présent rapport le mentionne précédemment, l'Association a été invitée à l'inauguration du Parc des Nations de la Francité à Jonquière le 3 juillet dernier. C'est grâce à l'ASULF que cet aménagement a été dénommé Parc des Nations.

Le président a participé à un colloque sur la problématique de l'aménagement linguistique à Chicoutimi en mai 1993. À cette occasion, il a pris contact avec l'Association des spécialistes de la langue du Saguenay-Lac-Saint-Jean, une association qui groupe en particulier des traducteurs.

Enfin, le président a été invité en janvier de cette année à rencontrer les membres du Conseil de la langue française à Montréal. Il a également rencontré le président de l'O.L.F., M. Jean-Claude RONDEAU, en compagnie du vice-président Étienne GIASSON, pour voir si la coopération entre l'O.L.F. et l'Association ne pourrait pas prendre d'autres formes.

PERSPECTIVES

La seule raison d'être de l'Association, faut-il le rappeler, est de travailler à la promotion d'une langue de qualité. C'est là un objectif suffisamment vaste pour mobiliser tous ses efforts. Elle laisse à d'autres le combat pour le statut de la langue. Elle intervient toutefois à l'occasion là où le français brille par son absence alors qu'il devrait être présent.

La plupart des interventions sont le fait de la direction de l'Association. Quelques-unes font suite à des suggestions de membres qui signalent des situations particulières justifiant une intervention. Intervenant toujours pour inviter des gouvernements, des sociétés, des syndicats, des compagnies, des associations et aussi des individus à éviter certaines fautes, le plus souvent de vocabulaire, l'Association est parfois vue par certains comme une maîtresse d'école qui corrige ses élèves et par d'autres comme un gendarme de la langue. Peut-être ont-ils raison! Il est difficile d'éviter cette réputation à moins de se croiser les bras, de ne rien faire. Aussi bien disparaître alors.

Le nombre des démarches de l'Association vous paraît-il trop élevé? Leur variété vous fait-elle penser à de la dispersion? Avez-vous des doutes sur leur opportunité, leur utilité ou même leur efficacité? Votre point de vue nous intéresse.

Par ailleurs, l'Association pourrait jouer un rôle complémentaire que certains jugent plus positif, en récompensant des individus ou des groupes qui auraient fait quelque geste concret pour l'amélioration de la langue, par exemple. Dans la région de Trois-Rivières, la Société Saint-Jean-Baptiste organise chaque année un concours appelé « Le français à l'affiche ». Les marchands sont invités à y participer. Ils doivent s'assurer de la qualité linguistique des annonces, des affiches, des factures, bref, de tous les écrits destinés au public et au personnel dans leur établissement. Le concours qui s'étend sur une période de près d'un mois se termine par un gala où sont couronnés les vainqueurs. Il est intéressant de noter que le public est invité à voter à cet effet. L'an passé, plus de 8 000 bulletins de vote ont été déposés. Ce fait est significatif.

La Société de développement de Baie-Comeau a commandité en 1993 une chronique appelée « Langue vivante » et a décerné des bourses pour encourager le perfectionnement en langue française des élèves du cours secondaire. Il faut noter que cette initiative est le fait d'une société de développement, ce qui est intéressant.

Sans copier servilement cette initiative, il y a peut être lieu de s'en inspirer pour agir. Imaginez un concours dans une école pour permettre aux élèves de suggérer une dénomination originale à des bâtiments importants dénommés « place », « square » ou autrement dans leur ville ou leur quartier. On peut penser aussi à d'autres interventions. Par ailleurs, de telles initiatives nécessitent la collaboration de plusieurs personnes qui veulent bien y consacrer un peu de temps. Que les volontaires se lèvent!

Parmi les démarches habituelles pour la correction de la langue, il faut mentionner la lutte aux fausses places et la croisade pour l'amélioration du texte de conventions collectives. Les nombreuses interventions pour faire changer la dénomination de bâtiments dénommés « place » ont réussi dans un certain nombre de cas. Mais, ce sont de petites victoires qui n'ont pas eu un véritable effet d'entraînement. L'Association a réussi à amputer quelques tentacules de la poulpe « place », mais la tête est là intacte avec Place Ville-Marie, Place Bonaventure, Place des Arts et Place Montréal Trust à Montréal, Place Québec et Place Haute-Ville à Québec, Place Laurier, Place de la Cité, et Place Sainte-Foy à Sainte-Foy, Place du Portage à Hull, Place du Royaume à Chicoutimi, la Grande Place à Rimouski, Place des Forges à Trois-Rivières, Place Belvédère à Sherbrooke, Place de la Ville à Sept-Îles et Place Minière à Rouyn-Noranda.

Il faut attaquer la bête à la tête. La Place des Arts à Montréal, propriété publique, est une belle cible de même que Place du Portage à Hull, également propriété publique. Place Québec, qui s'apprête à recevoir le Centre des

congrès est aussi un objectif privilégié. Toutefois, ce ne sont pas quelques lettres de l'ASULF à elles seules qui vont faire changer la situation. Il faut une vaste action concertée et continue, coordonnée par un membre de l'Association ou quelqu'un d'autre qui en sera l'animateur. Cette action prendra peut-être l'allure d'un combat. Le terme a sans doute une résonance militaire, mais c'est bien de combat dont il faut parler parce qu'il faut prévoir une résistance tenace et même hargneuse et le recours au ridicule en faveur du statu quo. Vos suggestions et vos offres de service sont les bienvenues.

La langue des conventions collectives fait pitié. C'est un désastre ou presque. Il y aurait de quoi se décourager si l'on n'était pas jeune et déterminé. On dirait que personne, pas plus les employeurs que les syndicats, n'est intéressé à corriger les fautes de français criantes qui déparent ces documents très importants. Une telle attitude est scandaleuse. À quoi sert de défiler dans les rues pour promouvoir le français si on ne fait pas le moindre effort pour améliorer la langue des conventions collectives? Le décret de la construction est l'un des exemples typiques à cet égard, d'autant plus que l'État se fait alors complice des employeurs et des syndicats dans ce cas, en dépit des interventions répétées de l'Association depuis sa fondation en 1986.

L'Association doit revenir à la charge après un certain répit cette année. Les critiques répétées de l'ASULF au sujet des conventions collectives des enseignants ont eu pour effet d'amener les parties à accepter que l'O.L.F. révise cette convention. Le travail a été fait. Reste à savoir comment les parties vont recevoir les suggestions de l'Office et si elles vont les faire passer dans le texte de ce document.

La C.S.N. et le syndicat qui regroupe son personnel ont fait un effort commun digne de mention, avec la collaboration du président de l'Association. Le nouveau texte comporte de nombreuses améliorations par rapport à celui de la convention antérieure, mais il est loin d'être parfait. Le vice-président de l'Association, Étienne GIASSON, veut demander la collaboration de l'O.L.F. pour faire une étude plus poussée de la convention et en arriver à un texte de meilleure qualité en général.

Il faut continuer de maintenir la pression pour obtenir une amélioration des conventions collectives mentionnées précédemment. L'Association n'oublie pas la convention collective des employés d'hôpitaux représentés par la Fédération des Affaires sociales (C.S.N.), celle des enseignants de cégeps (C.S.N.) et celles des différents groupes de fonctionnaires. La Fédération indépendante des syndicats d'enseignants de cégeps a, par ailleurs, demandé à l'Association de lui faire des suggestions quant à la qualité du texte de sa convention collective. Ce sera fait aussitôt que possible.

L'Association va continuer les démarches qu'elle vient d'entreprendre pour populariser l'emploi de la dénomination « Salaberry-de-Valleyfield ». Bien des sociétés, compagnies, associations et groupements de toute sorte vont être invités à se convertir à l'usage de la dénomination légale de cette ville. Il va sans dire que les gouvernements, fédéral et provincial, de même que les organismes relevant de cette ville, le bureau du tourisme, par exemple, vont recevoir des lettres de l'ASULF.

L'Association n'a pas fait de campagne de recrutement cette année, ce qui explique la stagnation de l'effectif. Il est difficile de dire à ce moment-ci si l'on s'adressera à tel ou tel groupe en particulier. Peut-être sollicitera-t-on les juges de la Cour supérieure qui sont peu nombreux à adhérer à l'ASULF.

L'expérience nous apprend que les campagnes de recrutement rapportent peu en quantité, même si elles nous valent des adhésions très intéressantes.

Par ailleurs, le bureau est à étudier un plan de recrutement de membres collectifs, ce qui serait un moyen pratique d'assurer des revenus réguliers à l'Association.

L'Association dispose en pratique des services d'une personne pour faire ses interventions. Cette situation doit changer : c'est l'avenir même de l'Association qui est en jeu. Heureusement, le nombre de membres du bureau est passé de 4 à 5 en 1992, ce qui a permis d'élargir la représentativité du bureau. Ainsi, Me DEMERS est président des Services de santé du Québec, M. GIASSON responsable des relations professionnelles à la C.S.N., Mme TAILLON, directrice générale du Conseil de la vie française en Amérique et M. LeBORGNE, documentaliste à l'UQAM. Vous notez sans doute que plusieurs milieux ne sont pas représentés dans le bureau; s'ils l'étaient, ce pourrait être avantageux pour l'Association. Le bureau va étudier dans les mois qui viennent la possibilité de suggérer une modification des statuts pour augmenter le nombre de ses membres.

Il faut souligner que l'ASULF a de la difficulté à intéresser les journalistes aux questions qu'elle traite et aux démarches qu'elle fait. Vous pouvez compter sur les doigts de la main les communiqués publiés dans les journaux et les rares échos donnés à certaines interventions. Si certains membres peuvent faire personnellement quelque chose dans ce domaine, qu'ils se présentent.

Un mot sur la situation matérielle à venir de l'Association. D'ici deux ans au maximum, il faudra trouver un local et pouvoir compter sur les services d'une personne au secrétariat. Le bureau est bien conscient de cette éventualité et il étudie sérieusement la question depuis quelque temps.

En terminant, le président remercie sincèrement et cordialement les autres membres du bureau, M. Étienne GIASSON, Mme Esther TAILLON, Me Yves DEMERS, et M. Louis LeBORGNE.

Le président ne peut passer sous silence la collaboration fidèle de sa secrétaire, Léone TREMBLAY, qui a vraiment épousé la cause de l'ASULF, qui ne ménage pas son temps depuis 1986 et qui est disponible en dehors des heures habituelles de travail. Il lui dit publiquement ce qu'il lui répète privément : si vous n'étiez pas là, l'ASULF ne serait pas ce qu'elle est. Quoi dire de plus!

Il faut mentionner la collaboration bénévole d'une personne dévouée qui fait, d'excellente façon, la comptabilité de l'Association depuis plusieurs années.

Enfin, l'ASULF est aussi heureuse de compter depuis 5 ans sur les services de Mme Andrée CHAMPAGNE et, au besoin, sur ceux des membres de sa famille. Elle accomplit son travail avec compétence et serviabilité.

Le président,



Robert AUCLAIR

Sainte-Foy, le 30 mai 1994

STATISTIQUES

au 31 mars 1994

NOMBRE DE MEMBRES

| | | | |
|-------|-----|-------|-----|
| 1986: | 38 | 1991: | 199 |
| 1987: | 60 | 1992: | 207 |
| 1988: | 85 | 1993: | 320 |
| 1989: | 111 | 1994: | 291 |
| 1990: | 153 | | |

| RÉPARTITION DES MEMERES | | | | | |
|--------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Région | 89-90 | 90-91 | 91-92 | 92-93 | 93-94 |
| Ville de Montréal | 48 | 79 | 83 | 139 | 135 |
| Ville de Québec | 61 | 70 | 67 | 90 | 79 |
| Saguenay | 13 | 14 | 14 | 15 | 16 |
| Outaouais (Québec et Ontario) | 12 | 12 | 14 | 29 | 21 |
| Estrie et Drummondville | 4 | 7 | 8 | 14 | 10 |
| Gaspésie (New Carlisle) | 0 | 4 | 4 | 1 | 1 |
| Mauricie | 0 | 3 | 5 | 6 | 4 |
| Abitibi (Rouyn-Noranda) | 0 | 2 | 3 | 3 | 2 |
| Beauce et Thetford-les-Mines | 0 | 2 | 1 | 2 | 4 |
| Côte Nord (Sept-Îles) | | | | 1 | 1 |
| Autres endroits en dehors du Québec* | 15 | 6 | 8 | 20 | 18 |
| | | | | | |
| Tota | 153 | 199 | 207 | 320 | 291 |

* Autres endroits en dehors du QuébecNouveau-Brunswick

Fredericton
 Saint-Jean
 Moncton

Ontario

Gloucester
 London
 Saint-Isidore
 Scarborough
 Stittsville
 Toronto

Colombie-Britannique

Vancouver
 Victoria

Yukon

Whitehorse

ArgentineBelgique

Bruxelles

États-Unis

Bellevue, WA

France

Bligny-le-Sec

Suisse

Berne

COTISATIONS

| Membres | | | | | Membres | | | | |
|----------|-------|-------|-------|-------|-----------|-------|-------|-------|-------|
| | 90-91 | 91-92 | 92-93 | 93-94 | | 90-91 | 91-92 | 92-93 | 93-94 |
| 10,00 \$ | 108 | 37 | 2 | 0 | 35,00 \$ | 2 | 2 | 1 | 3 |
| 15,00 \$ | 9 | 68 | 199 | 163 | 40,00 \$ | 0 | 2 | 2 | 1 |
| 20,00 \$ | 40 | 18 | 17 | 20 | 50,00 \$ | 13 | 12 | 25 | 14 |
| 25,00 \$ | 23 | 34 | 36 | 45 | 90,00 \$ | 1 | 0 | 0 | 0 |
| 30,00 \$ | 1 | 9 | 12 | 12 | 100,00 \$ | 2 | 2 | 4 | 3 |

L'ASULF compte 276 membres individuels au 31 mars 1994 et 15 membres collectifs.

37 membres n'ont pas renouvelé entre le 1^{er} avril 1993 et le 31 décembre 1993.

27 nouvelles adhésions ont été reçues entre le 1^{er} avril 1993 et le 31 mars 1994.

Note

Une différence d'environ 10% du total des membres n'apparaît pas dans le tableau ci-dessus, mais s'explique par les raisons suivantes :

- les membres dont le renouvellement de l'adhésion tombe en mars, mois qui termine l'année financière, ne sont pas comptés si le paiement de leur cotisation s'effectue après le 31 mars.
- un rappel est expédié aux membres qui n'ont pas renouvelé leur adhésion après trois mois de la date d'échéance. Ils sont comptés comme membres, même si leur cotisation n'apparaît pas dans le tableau ci-dessus.

Le 17 avril 1994